



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SO-
CIAL DE LA M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE
JEUDI 6 OCTOBRE 1994, À 20H00.**

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Gérald Laflamme, conseiller
Madame Renée Legendre, conseillère
Monsieur Gilles Plante, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur André-Guy Trudeau, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

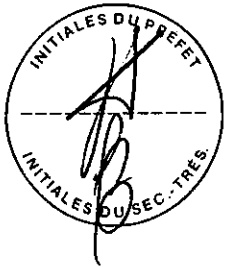
Était absente :

Madame Andrée Garon, conseillère

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 1994
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
 - 6.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement d'emprunt numé-
ro 1568
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 1994 du
Comité consultatif d'aménagement
8. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 8.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloel
 - . règlement numéro 91.18.01.94 modifiant le règlement sur les
permis et certificats
 - . règlement numéro 91.19.01.94 modifiant le règlement de
construction
 - . règlement numéro 91.20.02.94 modifiant le règlement de
lotissement
 - . règlement numéro 91.21.06.94 modifiant le règlement de zonage
 - . règlement numéro 91.21.07.94 modifiant le règlement de zonage



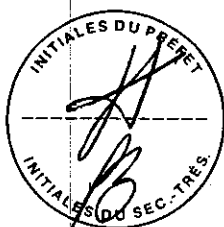
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 8.2 Municipalité de McMasterville
 - . règlement numéro 282-31 modifiant le règlement de zonage
 - . règlement numéro 282-32 modifiant le règlement de zonage
- 8.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire
 - . règlement numéro 845-33 modifiant le règlement de zonage
- 8.4 Ville de Chambly
 - . règlement numéro 93-02-29 modifiant le règlement de zonage
- 8.5 Ville de Beloeil
 - . règlement numéro 1204-03-94 modifiant le plan d'urbanisme
 - . règlement numéro 1248-05-94 modifiant le règlement de zonage
 - . règlement numéro 1248-06-94 modifiant le règlement de zonage
 - . règlement numéro 1250-03-94 modifiant le règlement de lotissement
 - . règlement numéro 1243-01-94 modifiant le règlement sur les P.A.E.
- 8.6 Ville de Carignan
 - . règlement numéro 243-1 modifiant les règlements d'urbanisme
- 8.7 Ville d'Otterburn Park
 - . ensemble des règlements d'urbanisme
- 9. Règlement numéro 14-5 modifiant le Schéma d'Aménagement
- 10. Demande commune de regroupement entre le Village et la Paroisse de Saint-Charles-sur-Richelieu
- 11. Nomination du fonctionnaire désigné à Carignan
- 12. Comité "ad hoc" sur le développement économique
- 13. Commission régionale sur la gestion des déchets
- 14. Répertoire touristique de la Richelieu
- 15. Demande d'appui : M.R.C. Brome-Missisquoi
- 16. Affaires publiques
- 17. Divers
- 18. Clôture de la séance

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté que le quorum est atteint, monsieur le Préfet déclare la séance ouverte.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

94-10-244

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU DE retirer de l'ordre du jour le point 9 "Règlement numéro 14-5 modifiant le Schéma d'Aménagement" puisque les membres du Conseil veulent poursuivre leurs réflexions sur le projet de règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

94-10-245

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y retirant les points suivants :

8.5 Deuxième alinéa "règlement numéro 1248-05-94 modifiant le règlement de zonage"

9. Règlement numéro 14-5 modifiant le Schéma d'Aménagement

et en y ajoutant les points suivants :

8.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil

. règlement numéro 91.21.07.94 modifiant le règlement de zonage

17.1 Bureau des délégués pour les cours d'eau

17.2 Document sur les objets de la révision du Schéma d'Aménagement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 1994

94-10-246

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 1994 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

94-560 18-08-94 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, S.M.D., transmettant les documents relatifs à l'appel de projet de Fonds d'interventions régionales (FIR).

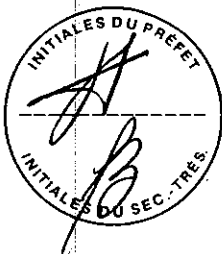
94-561 22-08-94 Lettre de MADAME LISE HACHÉ, ass. sec.-trés., OTTERBURN PARK, transmettant copie des documents transmis au ministre des Affaires municipales relativement à la conformité des règlements d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

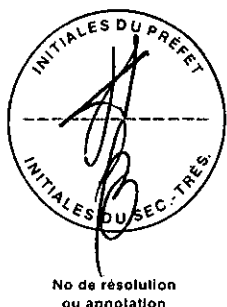
- 94-562 24-08-94 Lettre de MONSIEUR ROBERT DESMARAIS, sec.-trés., M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI, transmettant une résolution concernant les mesures pour accroître la réduction des déchets.
- 94-563 24-08-94 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement d'emprunt numéro 1566, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 94-564 25-08-94 Lettre de MONSIEUR RÉJEAN RACINE, URGEL DELISLE ASSOCIÉS INC., transmettant l'avis de projet concernant le nettoyage et le réaménagement de cours d'eau dans les M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et Les Maskoutains.
- 94-565 29-08-94 Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, responsable, VIRAGE RÉNOVATION, concernant un dossier d'une citoyenne.
- 94-566 29-08-94 Lettre de MONSIEUR GWENAËL CARTIER, analyste-conseil, STATISTIQUE CANADA, concernant nos besoins éventuels relatifs aux données statistiques.
- 94-567 29-08-94 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, CHAMBLY, transmettant copies certifiées conformes des règlements numéros 93-02-19, 93-02-21, 93-02-22, 93-02-23, 93-02-24 et 93-03-02.
- 94-568 29-08-94 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, MONT-SAINT-HILAIRE, accompagnant une résolution relative à une requête pour la fermeture du pont Mont-Saint-Hilaire/Beloil.
- 94-569 30-08-94 Lettre de MADAME ÉLIANE COLLIN, service de la formation, U.M.R.C.Q., annulant la réservation de la salle et d'équipement effectuée en prévision d'une session de formation.
- 94-570 31-08-94 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-24, suite à la tenue d'une journée de registre.
- 94-571 31-08-94 Lettre de MADAME LISE LEDUC, sec.-trés., PA-ROISSE ST-DENIS, transmettant un document portant sur une réflexion préliminaire de la révision du schéma d'aménagement.
- 94-572 31-08-94 Lettre de MONSIEUR PIERRE RAGAUT, dir. gén., S.M.D., transmettant le procès-verbal de la 21e assemblée du Comité exécutif tenue le 17 juin dernier.
- 94-573 31-08-94 Lettre de MADAME LISE LEDUC, sec.-trés., PA-ROISSE ST-DENIS, transmettant les règlements d'urbanisme numéro 305 et 312.
- 94-574 31-08-94 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, ST-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement numéro U-120-19.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

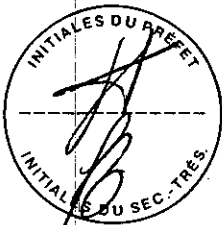
- 94-575 01-09-94 Lettre de MONSIEUR MAXIME FORTIER, responsable, VIRAGE RÉNOVATION, concernant un rappel pour les dossiers de citoyens.
- 94-576 01-09-94 Lettre de MADAME ANNE TREMBLAY, sec.-trés., PAROISSE ST-CHARLES, transmettant des factures relativement aux mises à jour du rôle d'évaluation.
- 94-577 02-09-94 Lettre de MONSIEUR GASTON MARCOTTE, responsable, VIRAGE RÉNOVATION, concernant la transmission d'un document pour le dossier d'un citoyen.
- 94-578 06-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 347-8 de la ville d'Otterburn Park.
- 94-579 06-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 347-7 de la ville d'Otterburn Park.
- 94-580 08-09-94 Lettre de MONSIEUR ARMAND LANGLOIS, président, ENERLAB, demandant une attestation de conformité face à leur projet d'implanter une usine de fabrication de polyuréthane et d'un laboratoire de recherche, développement et contrôle de qualité.
- 94-581 08-09-94 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, sec.-trés., M.R.C. LES MASKOUTAINS, concernant la réunion du Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et Les Maskoutains, le 20 septembre 1994.
- 94-582 09-09-94 Lettre de MONSIEUR BEAULIEU, secrétaire, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de la lettre et des résolutions relatives aux procédures de modification du Schéma d'Aménagement et des règlements d'urbanisme.
- 94-583 09-09-94 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, sec.-trés., ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant copies certifiées conformes des règlements 91.18.01.94, 91.19.01.94, 91.20.02.94 et 91.21.06.94.
- 94-584 12-09-94 Lettre de MONSIEUR MAURICE LANGLOIS, président, MISE EN VALEUR DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous remerciant de l'appui donné au Comité dans sa demande de renouveler le mandat du commissaire touristique.
- 94-585 12-09-94 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant une convocation à tous les secrétaires-trésoriers des M.R.C. de la Montérégie relativement à une rencontre sur les procédures relatives au nettoyage de cours d'eau.
- 94-586 12-09-94 Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN DUPUIS, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE, concernant une demande d'appui pour la juridiction des cours municipales.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 94-587 12-09-94 Lettre de MONSIEUR PIERRE BRODEUR, directeur de cabinet, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, accusant réception de la nôtre relativement à l'emprise des chemins de fer désaffectés.
- 94-588 12-09-94 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant de l'enveloppe budgétaire additionnelle allouée à notre M.R.C. dans le cadre du programme RéparAction au montant de 110 000,00 \$.
- 94-589 12-09-94 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, sec.-trés., ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, concernant les modifications au plan d'urbanisme numéro 92-03.
- 94-590 12-09-94 Lettre de MADAME LISE LEDUC, sec.-trés., PAROISSE ST-DENIS, concernant la correction à la demande de modification au Schéma d'Aménagement sur les affectations agricoles.
- 94-591 12-09-94 Lettre de MADAME FRANCYNÉ HÉBERT, sec.-trés., ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant le règlement numéro 93-14-2.
- 94-592 13-09-94 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, ST-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 1994.
- 94-593 13-09-94 Lettre de MONSIEUR RENÉ BERGERON, dir., S.H.Q., concernant le programme d'aide aux propriétaires-occupants de maisons lézardées.
- 94-594 13-09-94 Lettre de MONSIEUR MARCEL ROIREAU, dir. rég., CONSTRUCTIONS DESOURDY INC., concernant la refonte du schéma, cédule de planification des travaux et assemblées.
- 94-595 14-09-94 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, dir. gén., U.M.Q., transmettant une résolution numéro 94-08-219, concernant une demande d'appui de la M.R.C. Memphrémagog, procédure de modification des règlements d'urbanisme.
- 94-596 14-09-94 Lettre de Me PIERRE PÉTRIN, sec.-trés., VILLAGE ST-DENIS, concernant les modifications aux règlements d'urbanisme.
- 94-597 14-09-94 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JEAN HUBERT, chef, M.L.C.P., adressée à la VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, relativement aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.
- 94-598 14-09-94 Lettre de MADAME MARIELLE DUMAINE, ass.-greffière, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement d'emprunt numéro 1568, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 94-599 15-09-94 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, CHAMBLY, transmettant les documents relatifs aux règlements d'urbanisme de la ville.



No de résolution
ou annotation

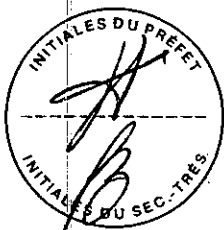
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 94-600 15-09-94 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, sec.-trés., M.R.C. DE ROUSSILLON, concernant le règlement numéro 1994-2 modifiant le schéma d'aménagement de la M.R.C..
- 94-601 15-09-94 Lettre de MONSIEUR PAUL MONTY, substitut en chef, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, concernant la juridiction d'une cour municipale à l'égard des défendeurs âgés de moins de 18 ans.
- 94-602 16-09-94 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant une résolution de nomination à l'effet de nommer monsieur Benoît Lapointe à titre de fonctionnaire désigné.
- 94-603 19-09-94 Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, greffière adjointe, McMASTERVILLE, transmettant le règlement numéro 282-31 et le projet de règlement numéro 282-32.
- 94-604 19-09-94 Lettre de MONSIEUR ROGER THÉRIAULT, chef de service Collectivités, HYDRO-QUÉBEC, transmettant une invitation à un déjeuner-conférence le 23 septembre 1994.
- 94-605 19-09-94 Lettre de MADAME CHANTAL MICHAUD, adm. du programme, ÉCONO-CONFORT, concernant une invitation à une rencontre d'information au sujet du programme Écono-Confort d'Hydro-Québec.
- 94-606 19-09-94 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1204-03-94, 1243-01-94, 1248-06-94, 1250-03-94 et 1248-05-94.
- 94-607 19-09-94 Lettre de MADAME KATHLEEN CARRIÈRE, dir. rég., MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, concernant l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement.
- 94-608 19-09-94 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, dir. gén., M.R.C. DE LAJEMMERAIS, relative à une rencontre inter-M.R.C. sur le réseau de transport lourd.
- 94-609 19-09-94 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greff. adj., MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-33.
- 94-610 20-09-94 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, ing. agr., GILLES F. BOLDUC, offrant ses services à titre de surintendant spécial ou comme conseiller dans d'autres dossiers.
- 94-611 20-09-94 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant l'annexe 1 omis lors de la transmission de documents relatifs au règlement numéro 93-02-29.
- 94-612 20-09-94 Lettre de MADAME ANNE TREMBLAY, sec.-trés., PAROISSE ST-CHARLES, transmettant le questionnaire relatif à la révision du Schéma d'Aménagement.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

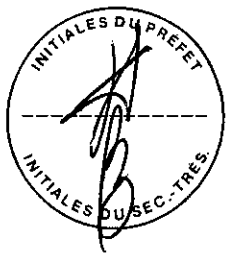
- 94-613 21-09-94 Lettre de Me RAYNALD LANGLOIS, avocat, CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC, relativement à leur congrès annuel du 30 septembre, 1er et 2 octobre prochains.
- 94-614 21-09-94 Lettre de MADAME DANIELLE DELHAIES, citoyenne, VILLE DE CARIGNAN, relativement à des travaux de creusage, entrepris par la ville de St-Hubert, de la branche #1 du cours d'eau Robert.
- 94-615 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 93-03-02 de la ville de Chambly.
- 94-616 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 93-02-19 de la ville de Chambly.
- 94-617 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 93-02-21 de la ville de Chambly.
- 94-618 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 93-02-22 de la ville de Chambly.
- 94-619 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 93-02-23 de la ville de Chambly.
- 94-620 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 93-02-24 de la ville de Chambly.
- 94-621 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 282-30 du village de McMasterville.
- 94-622 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 305 de la Paroisse de Saint-Denis.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 94-623 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 306 de la Paroisse de Saint-Denis.
- 94-624 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 307 de la Paroisse de Saint-Denis.
- 94-625 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 308 de la Paroisse de Saint-Denis.
- 94-626 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 309 de la Paroisse de Saint-Denis.
- 94-627 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 310 de la Paroisse de Saint-Denis.
- 94-628 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro 311 de la Paroisse de Saint-Denis.
- 94-629 22-09-94 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire de la Commission, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du certificat de conformité relatif au règlement numéro U-120-19 de la ville de Saint-Basile-le-Grand.
- 94-630 22-09-94 Lettre de MADAME LUCILLE ROSS-VINCELLI, sec.-trés., M.R.C. DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE, transmettant la documentation "Urba Express".
- 94-631 26-09-94 Lettre de MONSIEUR MARIO DE TILLY, commissaire industriel, FORUM 94, demandant de leur transmettre 300 boutonniers de nos couleurs.
- 94-632 26-09-94 Lettre de MADAME ANNE TREMBLAY, sec.-trés., PAROISSE ST-CHARLES, transmettant les documents relatif à la demande commune de regroupement entre le village et la paroisse. conformément à l'article 87 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.
- 94-633 26-09-94 Lettre de MONSIEUR SERGE POURREAUX, dir. gén. par intérim, CERIU, nous demandant de devenir membre du Centre, afin de relever le défi de la réhabilitation des infrastructures urbaines.



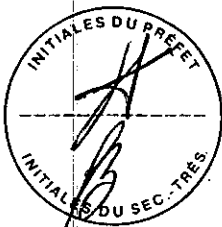
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 94-634 26-09-94 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR GEORGES FELLI, dir. gén., M.A.M., adressée à MADAME ANDRÉE GARON, mairesse, OTTERBURN PARK, accordant un nouveau délai, expirant le 17 novembre 1994, pour la transmission d'une résolution indiquant son intention de ne pas modifier ses règlements d'urbanisme.
- 94-635 26-09-94 Lettre de MONSIEUR JEAN-CLAUDE MASSÉ, agent et MADAME JACINTHE POULIOT, recherchiste, BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE LA RICHELIEU, nous informant de leur intention de créer un réseau de coopération touristique qui permettrait à chaque municipalité de se mettre en valeur.
- 94-636 26-09-94 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE HOULE, préfet, M.R.C. ROUVILLE, invitant le préfet à l'inauguration de leurs nouveaux bureaux, le dimanche 16 octobre 1994, à 11 h 30.
- 94-637 26-09-94 Lettre de MONSIEUR DENIS TREMBLAY, ing. cons., DENIS TREMBLAY, A.G., demandant l'émission d'un certificat d'autorisation pour les installations sanitaires de "Entreprises B.M.P."
- 94-638 27-09-94 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE COLLIN, prof. et MADAME ANNE-MARIE SÉGUIN, prof., INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, pour l'organisation du colloque Énergie et industrie, les 5, 6 et 7 octobre prochains.
- 94-639 27-09-94 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la documentation relative à la gestion des cours d'eau.
- 94-640 27-09-94 Lettre de MONSIEUR JACQUES BEAUDOIN, dir., M.A.M., transmettant deux exemplaires du cahier des prévisions budgétaires 1995 et du rapport financier 1994.
- 94-641 27-09-94 Lettre de MONSIEUR RENÉ BERGERON, S.H.Q., transmettant les directives concernant les programmes RéparAction et Virage Rénovation.

Publications du mois de septembre 1994

Gazette officielle du Québec	Index janvier juin 1994
Gazette officielle du Québec	no. 34 17 août 1994
Gazette officielle du Québec	no 35 24 août 1994
Revue municipale	vol. 72, no. 6 juin 1994
Quorum	vol. 19, no. 6 sept.-oct. 1994



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Urba	vol. 15, no. 6 sept. 1994
Municipalité	août- sept. 1994
Les publications du Québec (catalogue)	1994 -1995
Dossiers affaires	vol. 1, no. 4 septembre
Gazette officielle du Québec	no. 33 17 août 1994
Gazette officielle du Québec	no. 36 31 août 1994
Mini-Scribe	vol. 3, no. 3
Gazette officielle du Québec	no. 37 7 sept. 1994
La Francisation	vol. 12, no. 3 printemps - été 1994
L'accès	vol. 10, no. 1 sept. 1994
La francisation en marche	vol. 12, no. 3 printemps - été 1994
L'informateur économique	vol. 6, no. 9 14 sept. 1994
Gazette officielle du Québec	no. 38 14 sept. 1994
A.T.R.M.	août 1994
Accès aux affaires	vol. 15, no. 2 automne 1994
L'Union	vol. 6, no. 3 sept. 1994
Gazette officielle du Québec	no. 39 21 sept. 1994

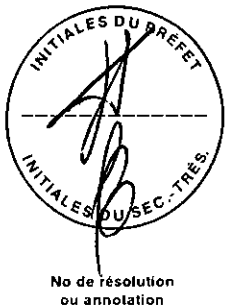
POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

94-10-247

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #94-09 de chèque #5357 à chèque #5403 pour un montant total de 69 065,56 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

POINT 6. DEMANDES D'AVIS : RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

6.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement d'emprunt numéro 1568

Règlement d'emprunt numéro 1568 :

94-10-248

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 14 septembre 1994 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur le prolongement d'une conduite d'eau dans une rue existante

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1568 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 1994 DU COMITÉ CONSULTATIF D'A-
MÉNAGEMENT**

94-10-249

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérald Laflamme
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 1994 du Comité consultatif d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 8. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

8.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil :

. règlement numéro 91.18.01.94 modifiant le règlement sur les permis et certificats

94-10-250

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.18.01.94 modifiant le règlement sur les permis et certificats;



No de résolution
ou annulation

94-10-250
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE ledit règlement doit faire l'objet d'un avis de conformité de la part du Conseil pour son entrée en vigueur, et ce, eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement et au document complémentaire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude dudit règlement, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-139, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.18.01.94, modifiant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. règlement numéro 91.19.01.94 modifiant le règlement de construction

94-10-251

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.19.01.94 modifiant son règlement de construction;

ATTENDU QUE ledit règlement doit faire l'objet d'un avis de conformité de la part du Conseil de la M.R.C., et ce, eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement et au document complémentaire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.19.01.94, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-140, recommande au Conseil d'émettre un certificat de conformité

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.19.01.94, modifiant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

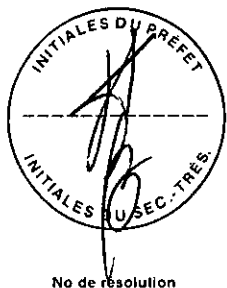
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. règlement numéro 91.20.02.94 modifiant le règlement de lotissement

94-10-252

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.20.02.94 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE ledit règlement doit faire l'objet d'un avis de conformité de la part du Conseil de la M.R.C., et ce, eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement et au document complémentaire;



No de résolution
ou annotation

94-10-252
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.02.94, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-141, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.20.02.94, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. règlement numéro 91.21.06.94 modifiant le règlement de zonage

94-10-253

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.21.06.94 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE ledit règlement doit faire l'objet d'un avis de conformité de la part du Conseil de la M.R.C., et ce, eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement et au document complémentaire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.06.94, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-142, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.06.94, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

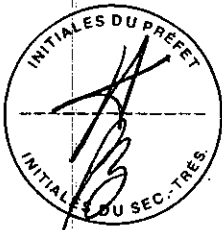
. règlement numéro 91.21.07.94 modifiant le règlement de zonage

94-10-254

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.21.07.94 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE ledit règlement doit faire l'objet d'un avis de conformité de la part du Conseil de la M.R.C., et ce, eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement et au document complémentaire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.07.94, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-154, recommande au Conseil de donner un avis de conformité



No de résolution
ou annotation

94-10-254
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.07.94, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Municipalité de McMasterville

. règlement numéro 282-31 modifiant le règlement de zonage

94-10-255

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-31 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-31, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-143, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-31, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. règlement numéro 282-32 modifiant le règlement de zonage

94-10-256

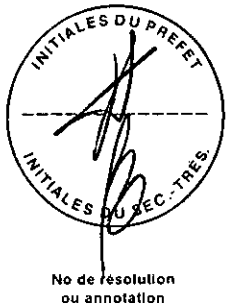
ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-32 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-32, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-144, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

94-10-256
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-32, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire

. règlement numéro 845-33 modifiant le règlement de zonage

94-10-257

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-33 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137,3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-33, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-145, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-33, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Ville de Chambly

. règlement numéro 93-02-29 modifiant le règlement de zonage

94-10-258

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-29 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-29, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-146, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérald Laflamme
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-29, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

94-10-259

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

8.5 Ville de Beloeil

. règlement numéro 1204-03-94 modifiant le plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a reçu son certificat de conformité eu égard à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement a été modifié par le règlement numéro 14-4-1, et ce, conséquemment au décret établissant les nouvelles zones agricoles permanentes;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1204-03-94 modifiant son plan d'urbanisme pour le rendre conforme au Schéma d'Aménagement modifié;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1204-03-94, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-147, recommande au Conseil de reconnaître la conformité au Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1204-03-94, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Beloeil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et au document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

. règlement numéro 1248-05-94 modifiant le règlement de zonage

Ce point a été retiré de l'ordre du jour à la demande de la ville de Beloeil.

. règlement numéro 1248-06-94 modifiant le règlement de zonage

94-10-260

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-06-94 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-06-94, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-149, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-06-94, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

94-10-261

. règlement numéro 1250-03-94 modifiant le règlement de lotissement

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-03-94 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil doit donner son avis quant à un règlement modifiant un règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-03-94, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-150, recommande au Conseil de donner un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-03-94, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

94-10-262

. règlement numéro 1243-01-94 modifiant le règlement sur les P.A.E.

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1243-01-94 modifiant le règlement sur les P.A.E.;

ATTENDU QUE ledit règlement doit faire l'objet d'un avis de conformité de la part du Conseil pour son entrée en vigueur, et ce, eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement et au document complémentaire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1243-01-94, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-151, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1243-01-94 modifiant le règlement sur les P.A.E. de la ville de Beloeil, soit et est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

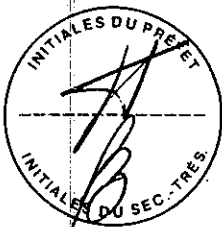
8.6 Ville de Carignan

. règlement numéro 243-1 modifiant les règlements d'urbanisme

94-10-263

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la ville de Carignan est en vigueur depuis le 13 mai 1991;



No de résolution
ou annotation

94-10-263
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE selon l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité doit, suite à l'entrée en vigueur de son plan d'urbanisme, adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement de zonage, un règlement de lotissement, un règlement de construction, un règlement sur les permis et certificats et, lorsque le document complémentaire l'exige, un règlement visé à l'article 116 de la Loi et que ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme et au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté ses règlements d'urbanisme et les a transmis à la M.R.C. pour conformité;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de l'ensemble des règlements d'urbanisme, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-153, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU QUE le règlement de zonage numéro 243, tel que modifié par le règlement numéro 243-1, de la ville de Carignan soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le règlement de lotissement numéro 241 de la ville de Carignan soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le règlement de construction numéro 242 de la ville de Carignan soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 240 de la ville de Carignan soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 244 de la ville de Carignan soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.7 Ville d'Otterburn Park

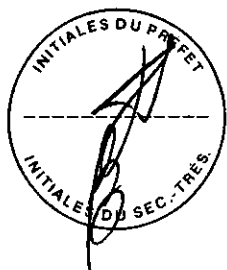
. ensemble des règlements d'urbanisme

94-10-264

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la ville d'Otterburn Park est en vigueur depuis le 19 février 1992;

ATTENDU QUE selon l'article 102 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité doit, suite à l'entrée en vigueur de son plan d'urbanisme, adopter pour l'ensemble de son territoire un règlement de zonage, un règlement de lotissement, un règlement de construction, un règlement sur les permis et certificats et, lorsque le document complémentaire l'exige, un règlement visé à l'article 116 de la Loi et que ces règlements doivent être conformes au plan d'urbanisme et au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

94-10-264
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté ses règlements d'urbanisme et les a transmis à la M.R.C. pour conformité;

ATTENDU QUE, suite à l'étude de l'ensemble des règlements d'urbanisme, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 94-09-152, recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement de zonage numéro 347, tel que modifié par le règlement numéro 347-8, de la ville d'Otterburn Park soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le règlement de lotissement numéro 348 de la ville d'Otterburn Park soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le règlement de construction numéro 349 de la ville d'Otterburn Park soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 350 de la ville d'Otterburn Park soit et est conforme au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 9. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-5 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT

Ce point a été retiré de l'ordre du jour par résolution du Conseil.

POINT 10. DEMANDE COMMUNE DE REGROUPEMENT ENTRE LE VILLAGE ET LA PAROISSE DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, les municipalités du Village de Saint-Charles-sur-Richelieu et de la Paroisse de Saint-Charles ont chacune adopté un règlement autorisant la présentation d'une demande commune au gouvernement le priant de constituer une municipalité locale issue de leur regroupement;

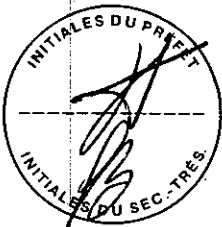
ATTENDU QU'en vertu de l'article 89 de ladite Loi, la municipalité régionale de comté où se trouve les municipalités désirant se regrouper doit donner son avis;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit faire connaître son avis à la secrétaire-trésorière de la municipalité la plus peuplée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

94-10-265



No de résolution
ou annotation

94-10-265
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU D'informer la secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Charles que le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est favorable à la constitution d'une seule municipalité locale issue du regroupement des municipalités de la Paroisse de Saint-Charles et du Village de Saint-Charles-sur-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 11. NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ À CARIGNAN

94-10-266

ATTENDU QUE monsieur Michel Lalonde agissait à titre de fonctionnaire de la M.R.C. pour l'application du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 94-09-344, la ville de Carignan propose le nom de monsieur Benoit Lapointe, en remplacement de monsieur Michel Lalonde, comme fonctionnaire responsable de l'application du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.2.2 du règlement de contrôle intérimaire, le Conseil doit procéder à la nomination du fonctionnaire responsable dans chaque municipalité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Benoit Lapointe, à titre de fonctionnaire responsable de l'application du règlement de contrôle intérimaire dans la ville de Carignan, en remplacement de monsieur Michel Lalonde.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 12. COMITÉ "AD HOC" SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

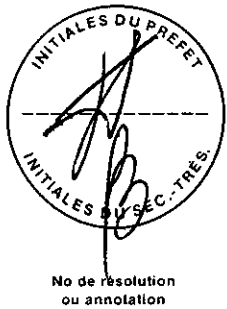
Monsieur Pierre Bourbonnais, président du Comité, informe les membres du Conseil des activités du Comité en soulignant qu'un rapport d'étape sera déposé pour la prochaine séance.

POINT 13. COMMISSION SUR LA GESTION RÉGIONALE DES DÉCHETS

Monsieur Bernard Gagnon, président de la Commission, fait rapport des activités de la Commission et dépose le compte rendu de la réunion du 14 septembre 1994.

Le président indique au Conseil que la Commission vise :

- . des actions concrètes;
- . un mode nouveau de gestion des déchets basé sur une démarche pratique;
- . une responsabilisation des citoyens face aux déchets produits.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

Il informe le Conseil que la Commission compte déposer un rapport préliminaire à la mi-novembre. Il invite également les membres du Conseil à participer à une visite du centre de tri régional de Saint-Hubert, le 12 octobre prochain, à 8 heures 30.

POINT 14. RÉPERTOIRE TOURISTIQUE DE LA RICHELIEU

Les membres du Conseil prennent connaissance d'un document produit par le Bureau d'information touristique de la Richelieu, sollicitant l'implication de la M.R.C. pour la réalisation d'un répertoire touristique de la Richelieu.

Les membres du Conseil ont convenu de ne pas donner suite à cette proposition pour le moment.

POINT 15. DEMANDE D'APPUI: M.R.C. BROME-MISSISQUOI

Puisque la résolution de la M.R.C. Brome-Missisquoi porte sur des mesures pour accroître la réduction des déchets, le Conseil a convenu de porter cette résolution à l'attention de la Commission régionale sur la gestion des déchets.

POINT 16. AFFAIRES PUBLIQUES

Une citoyenne de Saint-Denis-sur-Richelieu Paroisse, madame Bousquet, demande au Conseil s'il a statué quant à l'exploitation sur une base annuelle des cabanes à sucre.

Monsieur le Préfet informe cette citoyenne que cet aspect fait partie des éléments qui sont actuellement analysés par le Conseil eu égard au projet de règlement numéro 14-5 modifiant le Schéma d'Aménagement.

POINT 17. DIVERS

17.1 Bureau des délégués des cours d'eau

94-10-267

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer**

ET RÉSOLU DE demander au secrétaire-trésorier de convoquer les inspecteurs municipaux pour tout projet de réaménagement de cours d'eau dans le cadre des réunions des Bureaux des délégués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.2 Document sur les objets de la révision du Schéma d'Aménagement

94-10-268

ATTENDU QUE de par la résolution numéro 93-10-165, le Conseil a demandé au ministre des Affaires municipales de prolonger de six (6) mois le délai de cinq (5) ans pour entreprendre la révision du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales a accordé à la M.R.C. un prolongement de délai, soit jusqu'au 13 octobre 1994, pour le dépôt du document sur les objets de la révision du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que, face à l'importance stratégique du document, il est nécessaire d'obtenir un délai supplémentaire pour procéder;



No de résolution
ou annotation

94-10-268
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut demander au Ministre de prolonger un délai ou un terme qui lui est imparti par la Loi

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU DE demander au ministre des Affaires municipales, monsieur Guy Chevrette, de prolonger de six (6) mois le délai imparti par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour adopter le document sur les objets de la révision du Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 20 heures 45.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Frédéric Trépanier
préfet



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation

